

Le onze décembre deux mille dix sept, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2017

Membres présents : M. RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M. GRENET Denis, M. Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M. NAVARRE Vincent, Mme LEGROS Sophie, M. CERVANTES Michel, M. SIMON Jean-Pierre, Mme FOUQUE Sylvie, M. EDOUARD Guillaume

Absents excusés : Mme BEAUDRU Agnès ayant donné pouvoir à M. RIBET Bernard,
M. GOUJON Mathieu
Mme MAZOUER Sabrina.

Secrétaire de séance : M. EDOUARD Guillaume

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017
2. Cimetière
3. Recensement de la Population
 - Rémunération des agents recenseurs
4. Devis : V'La L'Taupier
5. Contrat Groupe d'Assurance Collective :
 - Mise en concurrence - Mandat donné au Centre de Gestion
6. Informations Diverses
7. Questions Diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2017

Délibération n° 2017.60

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. CIMETIERE

Délibération n° 2017.61

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Brennan pour présenter les différents projets étudiés par la commission "Cimetière" pour l'aménagement d'un nouveau columbarium, d'un jardin du souvenir avec stèle ou d'un puits de cendres ainsi que la création de cavurnes.

Madame Brennan précise que ces différents éléments seront installés côté Rue de l'église, à côté du portillon du fond.

Elle présente les devis et les visuels remis par les entreprises consultées. Le conseil municipal échange sur les solutions proposées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de créer un emplacement réservé pour l'implantation de cavurnes à la charge des familles.
- décide d'opter pour l'installation d'un jardin du souvenir avec stèle.
- demande à la commission de revoir les entreprises pour obtenir une proposition sur la base d'une couleur Gris Blanc ou Gris clair pour le columbarium et le jardin du souvenir avec stèle.

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Délibération n° 2017.62

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune doit organiser, au titre de l'année 2018, les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2018,
- qu'il a nommé Mme Karine PAUMELLE, en qualité de coordonnateur communal,
- qu'il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs, compte tenu des impératifs de collecte et du nombre de logements à recenser, et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération de ceux-ci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide de recruter deux agents recenseurs vacataires qui seront nommés par arrêté du maire,**
- **de calculer la rémunération des agents recenseurs selon le taux de vacation suivant : 1,13 € par feuille de logement remplie et 1,72 € par bulletin individuel complété,**
- **de rémunérer les heures de formation des agents recenseurs sur la base de l'indice brut 340 au prorata des heures effectuées.**
- **de payer les frais de déplacement (aller-retour) pour la formation des agents recenseurs.**

4. DEVIS : V'LA L'TAUPIER

Délibération n° 2017.63

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la "Sarl V'la l'Taupier" pour la destruction des taupes sur les terrains communaux derrière les écoles et autour de la salle polyvalente.

Le conseil municipal souhaiterait connaître le nombre de passages annuels et l'efficacité de ces méthodes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte le devis pour l'année 2018 pour un montant de 480 euros HT.**

5. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE

Délibération n° 2017.64

- **Mise en concurrence - Mandat donné au Centre de Gestion**

Les dispositions statutaires relatives la Fonction Publique Territoriale prévoient que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un maintien de rémunération, sous certaines conditions, à leurs agents en incapacité de travail. Afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette obligation de protection sociale, les collectivités peuvent souscrire une assurance dite statutaire. Dans ce cadre, les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, autorisent les collectivités à donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire, pour leur propre compte, un contrat groupe d'assurance collective garantissant les risques qu'elles encourent à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité (maladie ordinaire, maternité, congé de longue maladie et de longue durée) et d'accidents ou de maladies imputables au service.

Le contrat actuel, souscrit par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime le 1^{er} janvier 2015 et auquel la commune a adhéré, arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser les services du Centre de Gestion à engager la procédure de mise en concurrence et de consultation afin que le nouveau contrat puisse être mis en place, de manière effective, le 1^{er} janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **accepte cette proposition.**

6. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- **PLU**

Le Tribunal Administratif a nommé le commissaire enquêteur. L'enquête publique sera ouverte du 16 janvier au 16 février 2018.

Permanences du Commissaire enquêteur :

- ✓ Mardi 16/01 de 9 h à 12 h
- ✓ Mercredi 24/01 de 9 h à 12 h
- ✓ Samedi 3/02 de 9 h à 12 h
- ✓ Vendredi 16/02 de 14 h à 17 h

- **RUE DES CHARMILLES**

L'appel d'offres pour la désignation de la maîtrise d'œuvre est lancé. Les offres sont en cours d'analyse.

- **REMERCIEMENTS DIVERS**

Les associations :

- ✓ Club des Alouettes,
- ✓ Association des Anciens Combattants
- ✓ Association "Les Pierres qui Roulent"
- ✓ Association "La Fraternelle"
- ✓ Association "La Hêtraie"

remercient le conseil municipal pour le versement de la subvention 2017.

Les conjoints "Clatot" remercient le conseil municipal pour l'envoi de fleurs lors du décès de M. Raymond Clatot, ancien maire.

- **DATES À RETENIR**

- ✓ 15 décembre 2017 à 13 h 30 : Installation des estrades à la salle polyvalente
- ✓ 16 décembre 2017 à 10 h : Spectacle de Noël offert aux enfants
- ✓ 20 décembre 2017 à 14 h : Noël des Anciens avec remise des colis de Noël
- ✓ 14 janvier 2018 à 10 h 30 : Cérémonie des Vœux de la Municipalité
- ✓ 22 janvier 2018 à 20 h 30 : Séance du conseil municipal.

7. QUESTIONS DIVERSES

- M. Tetrel demande si une haie végétale va être plantée sur la D34 le long de la clôture du 2 clos des Charmilles. Monsieur le Maire répond qu'il va reprendre contact avec le propriétaire car cela lui avait été signalé et demandé lors de l'installation de la clôture.

- M. Grenet demande que l'entretien des routes des hameaux soit effectué. Les routes sont boueuses, l'herbe et la mousse s'étendent sur la chaussée. M. le Maire se rendra sur place avec l'agent d'entretien.

La séance est levée à 22 h 00.

BEAUDRU Agnès	Excusée (pouvoir M Ribet)
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
FOUQUÉ Sylvie	
GOUJON Mathieu	Excusé
GRENET Denis	
LEGROS Sophie	
MAZOUER Sabrina	Excusée
NAVARRÉ Vincent	
RIBET Bernard	
SIMON Jean-Pierre	
TETREL Philippe	